Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais

Rapporteur : Monsieur Gérard BARC
Conseil communautaire du 10 avril 2012

Adoption du budget primitif 2012

Note de présentation

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à vous prononcer sur le projet de budget primitif pour 2012 de la communauté d'agglomération.

Comme nous l'avons évoqué lors des différentes réunions des commissions et des vice-présidents et comme nous l'avons examiné lors du débat sur les orientations budgétaires au cours de la réunion du conseil du 13 février 2012, il s'agit d'un budget maîtrisé et volontariste.

Il est maîtrisé pour la section de fonctionnement et volontariste pour la section d'investissement, l'un étant la condition de l'autre. La section d'investissement intègre bien évidemment le plan pluriannuel d'investissement arrêté par l'assemblée en juin 2009 et revu lors du conseil du 13 février 2012.

Le budget primitif a été élaboré de façon collégiale, par les vice-présidents et l'ensemble des services.

Il convient de rappeler que ce budget primitif, intervenant après le vote du compte administratif et l'affectation des résultats, comprend ces derniers et les reports de dépenses et de recettes. Il n'y aura pas par conséquent de budget supplémentaire.

La présentation et la forme sont dans la continuité des années précédentes.

Je propose donc à votre adoption un projet de budget qui permettra à l'agglomération de continuer à offrir des services de qualité à la population et de poursuivre sa politique globale de développement.

BUDGET PRINCIPAL

Conformément à la réglementation, ce projet de budget primitif vous est présenté par nature et par fonction pour les deux sections.

La section de fonctionnement.

1.Les recettes.

Les recettes (pages 15 et suivantes) sont principalement constituées par la fiscalité et par les dotations et subventions.

Concernant la **fiscalité**, il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel d'environ 14 M€, en hausse d'environ 1% par rapport au produit des impôts directs perçus en 2011.

La taxe de séjour, instaurée en 2004, avec application depuis le 1er janvier 2005, doit quant à elle, générer une ressource estimée à 55.000 €.

Les différentes **dotations versées par l'Etat** ont été évaluées à la baisse d'environ 2%.

Les prévisions des **autres recettes réelles** ont été étudiées également au plus juste, en fonction de l'activité 2011.

2.Les dépenses.

Plus d'un quart des dépenses réelles de la section (pages 10 et suivantes) est constitué des **reversements aux communes** :

- l'attribution de compensation (à hauteur de 6,15 M€) est stable par rapport à 2011. Aucune modification n'est intervenue (article 739111 - page 11).

- la dotation de solidarité communautaire est stable également à 2,18 M€. Elle a fait l'objet dans sa répartition d'une mise à jour de la formule de calcul pour tenir compte de la disparition de la taxe professionnelle (page 11).

Les **charges de personnel** seront de 14,77 M€ en 2012 soit une augmentation de 4,7 % par rapport au compte administratif 2011.

Cette évolution comprend :

- les créations de postes,

- la hausse du GVT (glissement, vieillesse et technicité).

Malgré la volonté et le devoir d'une maîtrise totale de ces dépenses, les **charges à caractère général** (fournitures, contrats de service et services extérieurs) sont en augmentation du fait notamment des produits énergétiques et des contrats de maintenance.

Pour permettre de maîtriser les consommations d'énergies, le service « développement durable » assure un suivi de plus en plus fin grâce à un nouveau logiciel.

Les **charges de gestion courante** (chapitre 65 – p 11 et 12) sont fixées à 3,96 M€, en augmentation par rapport à 2011.

Dans ce chapitre, outre la cotisation au syndicat du Seuil du Poitou (0,61 M€), figurent également les indemnités versées aux élus et les subventions accordées aux associations (2 M€) dans le domaine de l'insertion, du développement économique, du tourisme, de la culture et du sport ainsi que les subventions d'équilibre aux budgets annexes des transports urbains et de l'immobilier économique (0,89 M€).

Le montant inscrit pour les intérêts des emprunts reste constant par rapport à 2011 à 160 k€.

Les autres dépenses réelles de fonctionnement n'appellent pas de commentaires particuliers, si ce n'est l'inscription d'un montant en **dépenses imprévues** de 0,2 M€, comme en 2011.

3. Les écritures d'ordre.

Ces écritures influent sur l'équilibre des sections sans impliquer de mouvements réels de trésorerie.

En dépenses, elles permettent de mesurer l'**autofinancement brut** de la section d'investissement, composé des dotations aux amortissements (2,2 M€) et du virement à la section d'investissement (0,8 M€).

Je vous précise que le cumul de ces deux montants (3 M€), conformément à la réglementation couvre le remboursement du capital de la dette, évalué pour 2012 à 0,38 M€.

Ainsi, l'**autofinancement net**, permettant de financer les dépenses d'équipement brut s'établit à plus de 2,7 M€. Il est cependant en baisse de 75 k€.

La section d'investissement

Le détail des programmes d'investissement vous est présenté dans le document préparatoire (pages 31 à 36).

Les dépenses de la section d'investissement comprendront en 2011 :

- le remboursement du **capital de la dette** (0,52M€) (Annexes Etat de la Dette p 38 et 39),

- différentes **subventions d'équipement** pour un montant total de 3,89 M€, comprenant notamment les aides aux logements sociaux (soit 1,1 M€ dans le cadre de l'ANRU, 0,15 M€ pour la mise en place d'une OPAH dans les centres anciens de Châtellerault et des aides à l'accession sociale), la participation pour la construction de la ligne à grande vitesse (LGV sud Europe Atlantique), différentes aides au développement économique ou touristique dont le dispositif des bourses désirs d'entreprendre financé à 80 % par la région, des aides à l'immobilier d'entreprises, des aides au développement commercial urbain et rural, un soutien au secteur agricole. Un crédit de 100 K€ est prévu pour le fonds de concours aux communes.

- 1,42 M€ d'**investissements récurrents** nécessaires au maintien du patrimoine des biens de la communauté d'agglomération ou des biens mis à disposition par les communes,

- au niveau du **plan pluriannuel** (9,48 M€), les principales opérations sont :

  - signalétique des zones d'activités,
  - participation à la délégation de service public Très Haut Débit
  - travaux de voirie des ZAE,
  - développement des activités touristiques (village vacances, moulin de Chitré, tourisme fluvial),
  - en matière de développement durable, réfection du chauffage salle de l'Angelarde, travaux d'isolation des bâtiments du Chillou,
  - entretien du patrimoine historique (abbaye de l'Etoile, maison Descartes, hôtel Sully, ancien théâtre, Vieux Poitiers, site de la Manu, hôtel Alamant),
  - aménagement de la bibliothèque de Cenon sur Vienne,
  - aménagement de la médiathèque,
  - agrandissement de la bibliothèque de Thuré,
  - la deuxième phase de la création du centre des archives,
  - étude et travaux au centre aquatique,
  - les travaux de rénovation de la patinoire,
  - la réfection des vestiaires du stade de Naintré,
  - l'aménagement pour l'accessibilité à l'espace Rasseteau
  - la création d'un pôle mobilité,
  - la création du pôle boxe,
  - la construction d'un chenil.

Compte tenu de l'autofinancement et des financements extérieurs susceptibles d'être obtenus ou déjà notifiés (aires d'accueil des gens du voyage, patrimoine historique, tourisme fluvial. . .), le **besoin d'emprunts** est arrêté au montant de 5 M€.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS (pages 47 et suivantes)

La section de fonctionnement (3,79 M€) consacre la continuité de ce service public.

L'essentiel de cette section comporte en recettes le produit du versement transport (2,38 M€), une subvention du département pour les transports scolaires (0,64 M€) et une contribution du budget principal (0,79 M€). Les principales dépenses de fonctionnement sont la rémunération du délégataire et l'amortissement des investissements.

Il convient simplement de noter l'incertitude pesant sur la réalisation de la principale recette de ce budget (le versement transport acquitté par les employeurs de plus de 9 salariés) considérant la situation économique mais calculé au plus juste compte tenu du réalisé 2011.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (pages 61 et suivantes)

La section de fonctionnement est en légère baisse par rapport au BP 2011.

Les dépenses de cette section comprennent les charges de personnel, les frais de gestion versés au SIVEER, les redevances versées à l'agence de l'eau, les frais financiers et l'autofinancement de la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par les contributions des usagers.

L'autofinancement (1,7 M€) permet de couvrir le remboursement du capital de la dette.

Il vous est proposé de continuer l'important programme de travaux d'investissement, détaillé à la page 74 et 75 du document préparatoire.

Plus de 3,6 M€ de crédits sont inscrits dans le présent projet de budget, dont 0,5 M€ pour le transfert des effluents d'Availles vers la station de Châtellerault, 1,1 M€ pour le renforcement des réseaux de Châtellerault et 0,43 M€ pour un programme sur le secteur Corset et Trainebot (Naintré et Colombiers).

Un volume d'emprunts de 3 M€ est nécessaire pour équilibrer ce budget.

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS (pages 79 et suivantes)

10,1 M€ sont consacrés à ce service. Ils permettent de mettre en évidence l'effort accompli par la collectivité dans ce domaine si important pour la propreté, le bon état sanitaire de nos communes et pour la protection de l'environnement.

Je vous rappelle que la collecte et la tenue des déchetteries sont assurées en régie par le personnel communautaire.

Après tri, les déchets sont valorisés selon différentes filières ou enfouis à la décharge de Saint-Sauveur, exploitée par une société privée.

La section de fonctionnement s'établit à 6,5 M€.

Les recettes proviennent de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à hauteur de 5,22 M€, de subventions d'exploitation (ADEME) et de la vente de produits.

Le taux de la TEOM applicable va être soumis au vote du conseil. Il est proposé de la maintenir au taux inchangé depuis 2005 de 12 %.

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement :

- les charges de personnel (plus de 40 personnes) : 2 M€,
- les charges à caractère général pour 3,49 M€, dont près de 2,3 M€ pour la rémunération des prestations de services (mises en décharges),
- l'autofinancement de la section d'investissement pour 0,806 M€.

En section d'investissement, outre l'acquisition de différents matériels, globes et autres conteneurs enterrés, il est prévu le renouvellement de véhicules de transfert et de collecte. Il est également prévu la création d'une nouvelle déchetterie.

BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER ECONOMIQUE (pages 95 et suivantes)

La section de fonctionnement s'élève à 0,41 M€ pour couvrir les charges liées au CRITT, aux hôtels d'entreprises, au Palissy, à l'opération Mécafi et au fonctionnement de la pépinière d'entreprises.

Une part essentielle de la politique économique de la collectivité est inscrite dans la section d'investissement de ce budget annexe, assujetti à la TVA de droit commun donc voté en crédits hors taxes.

Il vous est proposé les inscriptions pour trois opérations :

- l'extension de la pépinière,
- la modernisation et l'extension de l'hôtel d'entreprises n° 2 sur la zone industrielle nord.

- l'acquisition et l'aménagement de l'ancien site Isoroy au Sanital pour une revente prévue dans l'année.

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES (pages 111 et suivantes)

Dans ce budget, des crédits sont inscrits pour 0,1 M€ pour poursuivre l'aménagement de la deuxième tranche de la zone d'activités économiques René Monory. Sont inscrits également 0,15 M€ pour la destruction du chenil, 0,35 M€ pour la rétrocession à la CAPC des zones de Bonneuil et Availles.

Ce budget, répondant à l'instruction M14, se présente sous la forme d'un budget lotissement : opérations hors TVA, acquisitions et travaux en section de fonctionnement.

Les dépenses réelles s'élèvent à 2,38 M€, compensées par le produit des cessions.

Des écritures d'ordre sont inscrites, pour 2,3 M€, en dépenses et en recettes, dans chacune des sections pour quantifier les variations de stocks de terrains aménagés.

*** * * * ***

En résumé, les six budgets sont équilibrés, par section, en dépenses et en recettes aux montants suivants exprimés en milliers d'euros :

	Fonctionne-ment 2012	Investisse-ment 2012	Total 2012	Fonctionne-ment 2011	Investisse-ment 2011	Total 2011
Budget principal	38 923 K€	24 327 K€	63 250 K€	36 720 K€	10 800 K€	47 520 K€
Transports urbains	3 824 K€	1 392 K€	5 216 K€	3 630 K€	496 K€	4 126 K€
Assainissement	4 350 K€	8 766 K€	13 116 K€	4 420 K€	5 480 K€	9 900 K€
Gestion des déchets	6 494 K€	3 635 K€	10 129 K€	5 410 K€	1 070 K€	6 480 K€
Immobilier économique	410 K€	9 196 K€	9 606 K€	310 K€	7 130 K€	7 440 K€
Aménagement ZAE	6 000 K€	4 740 K€	10 740 K€	3 200 K€	1 600 K€	4 800 K€
TOTAL	**60 001 K€**	**52 056 K€**	**112 057 K€**	**53 690 K€**	**26 576 K€**	**80 266 K€**